

**Crédit Agricole S.A.**

Assemblée générale mixte du 13 mai 2020

Trente-neuvième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions de performance gratuites à émettre ou existantes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Crédit Agricole S.A.**

Assemblée générale mixte du 13 mai 2020  
Trente-neuvième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de performance gratuites à émettre ou existantes**

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 228-12 I du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de performance gratuites au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,75 % du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions de performance gratuites.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de performance à émettre ou existantes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des caractéristiques des actions de performance à émettre ou existantes ;
- les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de performance gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Anik Chaumartin

Olivier Durand